

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00117

Numéro SIREN : 441 662 699

Nom ou dénomination : SARL A2 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2018 sous le numéro de dépôt 7887

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2018

Numéro de dépôt : 2018/7887

Type d'acte : Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : SARL A2 IMMOBILIER

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 441 662 699

N° gestion : 2002 B 00117





Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

BV/2002 B 00117

cabinet @com quercy rouergue

BP 42

46102 FIGEAC CEDEX

Nos références : BV/2002 B 00117

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée SARL A2 IMMOBILIER

58 BOULEVARD OMER SARRAUT
11000 CARCASSONNE

SIREN : 441 662 699

N° de gestion : 2002 B 00117

Le greffier soussigné constate le 13/12/2018 le dépôt, enregistré sous le numéro 2018/7887, des actes et pièces suivants :

- Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation - 10/12/2018

Récépissé délivré le 13/12/2018

Maître Simon-MAUREL



Maître Simon MAUREL Greffier de tribunal de Commerce associé
SIREN : 323 981 209 R.C.S CARCASSONNE - N° TVA Intracommunautaire : FR50323981209
IRAN - FR7610057190310001572280130





SASU EDMOND CAUBRAQUE

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Pau
Société d'Expertise-Comptable
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bordeaux

SARL A2 IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €

Siège social :

5B Boulevard Omer Sarraut

11000 Carcassonne

R.C.S : CARCASSONNE 441 662 699

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR CELLE DE LA SARL SARL A2 IMMOBILIER
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(Articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce)**

82 Rue Denis Papin - 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX

Tél. 05 58 97 33 94 - e-mail : edmond.caubraque@orange.fr

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros - RCS Dax 817 703 911 - Identification TVA : FR 78 817 703 911

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR CELLE DE LA SARL SARL A2 IMMOBILIER EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 22 novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation comptable au 30 septembre 2018 et la date de notre rapport.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la situation comptable au 30 septembre 2018, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Paul-Lès-Dax,
Le 10 décembre 2018.

Pour la SASU EDMOND CAUBRAQUE
Commissaire aux comptes et à la transformation

Edmond CAUBRAQUE
Commissaire aux comptes et à la transformation

